

Dossier D'information Mairie

(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site T04249

Lieu-Dit CROIX HERI route DE KERLANN 56340 CARNAC

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Ce site est exploité par Bouygues Telecom.

Ce dossier concerne la construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes générations de technologies mobiles.

Date : 20/08/2021





SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Fiche d'identité du site | 3 |
| 2. Motivation du projet | 5 |
| 3. Phase de déploiement du projet | 7 |
| a. Phase projet..... | 7 |
| b. Phase travaux..... | 8 |
| c. Calendrier indicatif..... | 8 |
| 4. Plans et visuels du projet | 9 |
| a. Extrait cadastral avec localisation du site..... | 9 |
| b. Avant-Projet..... | 10 |
| Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation..... | 10 |
| Vue en plan projetée..... | 11 |
| Vue en élévation projetée..... | 12 |
| c. Plan de situation à l'échelle..... | 13 |
| 5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée | 14 |
| a. Antennes à faisceaux fixes..... | 14 |
| b. Antennes à faisceaux orientables (5G 3500 MHz)..... | 14 |
| 6. Informations | 16 |
| a. Périmètre de sécurité..... | 16 |
| b. Etablissements particuliers..... | 16 |
| 7. Etat des connaissances | 19 |



1. Fiche d'identité du site

Commune : CARNAC

Nom du site : T04249

Adresse du site : Lieu-Dit CROIX HERI route DE KERLANN 56340 CARNAC

Coordonnées du site en Lambert 2E (Lambert II Etendu) :

X : 192667 Y : 2303155 Z : 17.56

Le projet concerne l'implantation d'une nouvelle antenne-relais Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Et fait l'objet d'une / d'un :

| | |
|---|-----------------------|
| X | Déclaration préalable |
| | Permis de construire |

Photomontage du futur site



2. Motivation du projet

Construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes générations de technologie mobiles

Conformément aux dispositions de l'article L-34-9-1 du code des postes et communications électroniques (CPCE), nous vous prions de trouver ci-joint le(s) dossier(s) d'information relatifs à la construction d'une nouvelle antenne relais dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Face à ces enjeux, nous prévoyons d'enrichir notre réseau afin de vous apporter de nouveaux services et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 2G/3G/4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Bouygues Telecom projette la construction d'une nouvelle antenne relais pour contribuer à la couverture de votre quartier en 2G, 3G, 4G, et 5G. La construction de ce site sera réalisée par Bouygues Telecom et inclura soit Bouygues Telecom seul, soit les deux opérateurs. Le détail se retrouve dans le tableau d'ingénierie présenté à la suite de ce document.

La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes.

Concrètement, la 5G se traduit sur votre site par l'installation d'une nouvelle bande de fréquence (3,5 GHz) et la mise en place de nouvelles antennes de cinquième génération nécessitant des travaux d'adaptation sur les sites existants. Aujourd'hui, les réseaux mobiles utilisent des antennes qui diffusent les signaux de manière uniforme, dans toutes les directions. La nouvelle génération d'antennes 5G orientera les signaux uniquement vers les appareils qui en ont besoin. Des expérimentations ont été réalisées depuis 2018 et le



déploiement de la 5G se fera progressivement sur le territoire au cours des prochaines années.

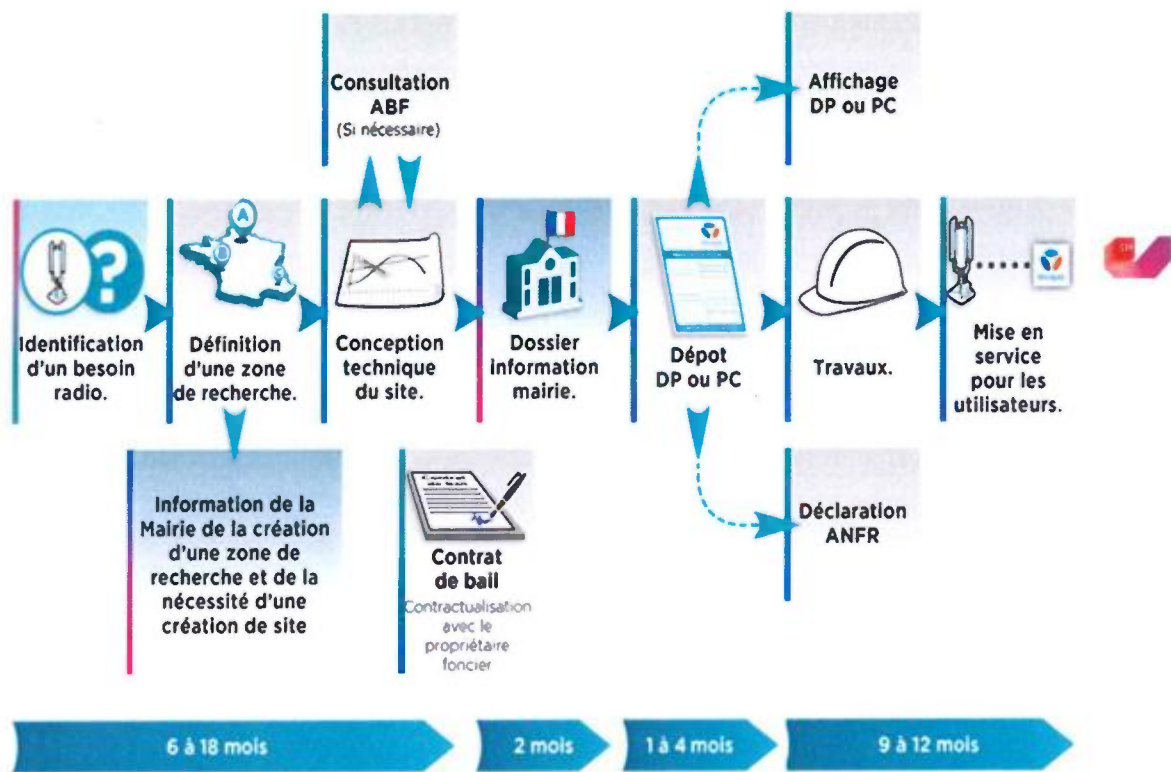
En parallèle, la fréquence existante 2100 peut également être partiellement alloué à la 5G pour cohabiter avec la 4G. Ce projet consiste uniquement à installer une nouvelle carte dans le boîtier technique préexistant. En effet, à travers sa décision n°2017-0734, l'ARCEP autorise les opérateurs à utiliser les fréquences de la bande 2100MHz sans restriction technologique. Cette mise à jour conservant la puissance existante à l'identique et les antennes étant inchangées, il n'y aura pas d'évolution du champ électromagnétique, ni d'impact visuel.

Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.

3. Phase de déploiement du projet

Les opérations visant à l'évolution technologique réalisées par Bouygues Telecom sur ce site concernent soit Bouygues Telecom, soit SFR, soit les deux opérateurs. Le détail se retrouve dans le tableau d'ingénierie présenté à la suite de ce document.

a. Phase projet



b. Phase travaux



c. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.

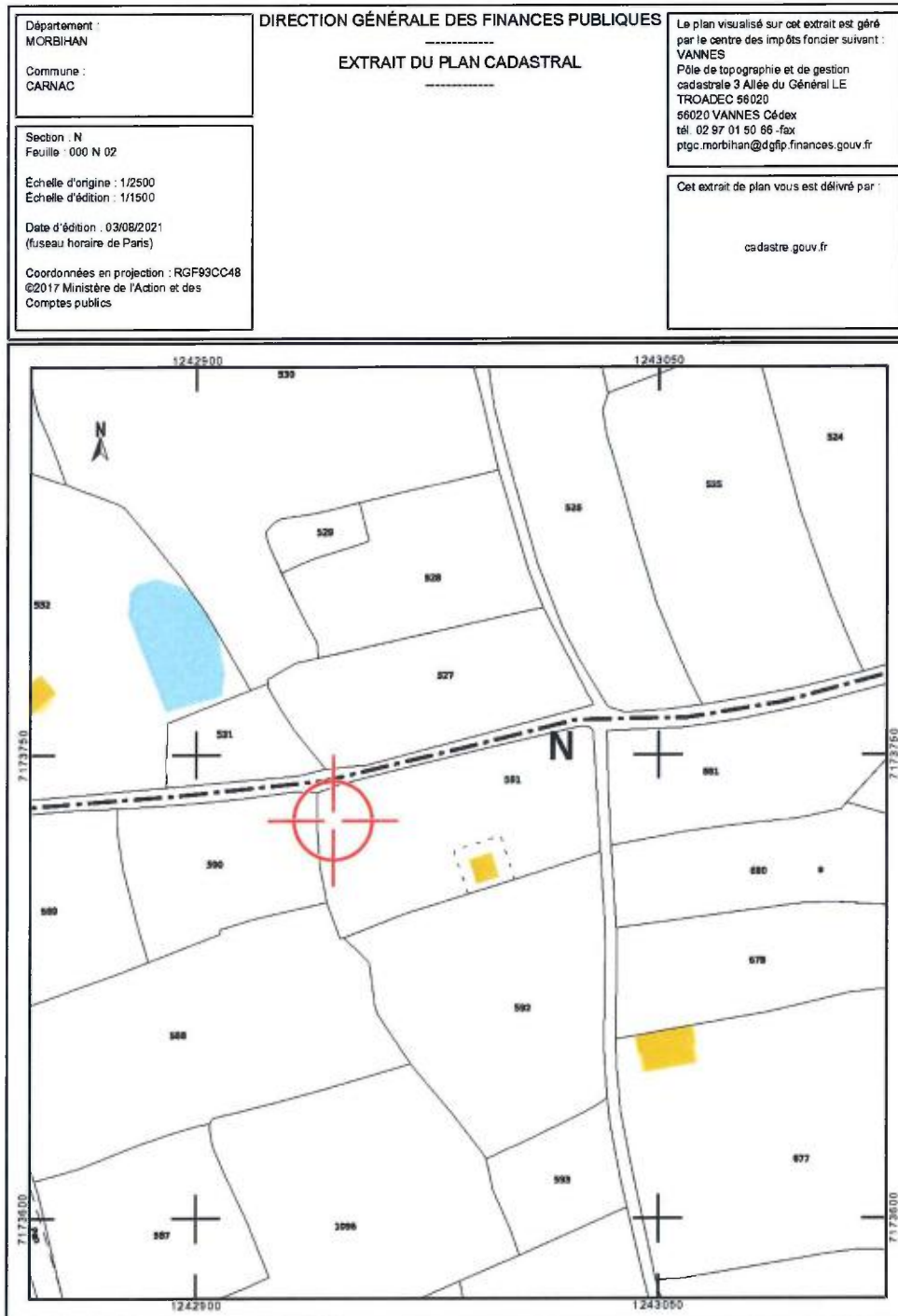
Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2022

Date prévisionnelle de mise en service : 2^{ème} trimestre 2022

4. Plans et visuels du projet

a. Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral simple



b. Avant-Projet

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation

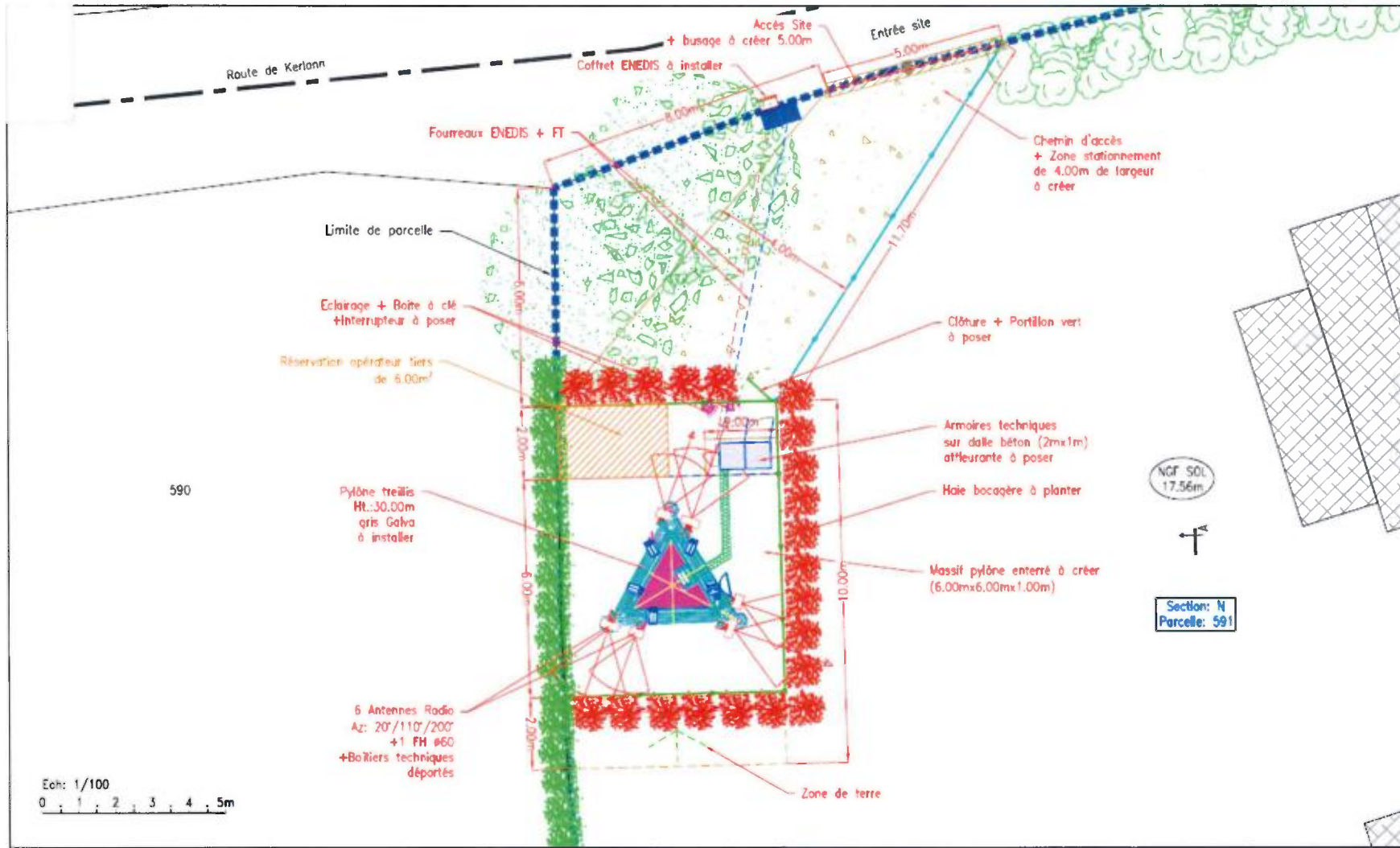
Un photomontage du site futur est disponible en page 4 de ce dossier.

Photo - vue 1



Photo - vue 2





Vue en plan projetée



Vue en élévation projetée

